

Réf : 1-03-08

Objet : **Recrutement d'agents en CDI**

Monsieur Pierre MONGIN
Président Directeur Général
de la RATP
54 Quai de la Râpée
75599 PARIS Cedex 12

Paris, le 3 Mars 2008

Monsieur le Président Directeur Général,

Par courrier du 14 mai 2007, nous avons sollicité l'ouverture de négociations transversales, auprès de Mme Josette Théophile, sur la question du recrutement des salariés de plus de 35 ans, et notamment la prise en compte de leur expérience professionnelle à l'embauche.

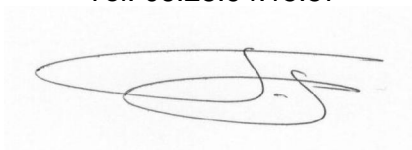
Faute d'avoir été entendus dans notre requête, qui n'a pas été consécutive des négociations attendues malgré un recours de plus en plus fréquent au recrutement d'agents en CDI - ne répondant pas aux critères de l'article 9 du statut du personnel – nous sommes amenés à vous demander les éclaircissements nécessaires quant-à l'intégration de ces personnels aux seins de l'EPIC RATP et des règles collectives qui y prévalent.

Nous souhaiterions donc avoir communication de l'ensemble des textes réglementaires applicables à ces salariés - qui ne sont pas soumis aux dispositions statutaires et qui sont exclus des bénéficiaires d'une convention collective – tout en réitérant notre demande à voir ouvrir des négociations spécifiques concernant la particularité des CDI.

Par delà, nous espérons que notre entreprise aura le même comportement social avec ces agents qu'avec les agents statutaires de la RATP, sans oublier de compenser justement les dispositions dont ils sont exclus.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, toute l'expression des mes salutations distinguées.

Philippe TOUZET
Délégué Central SUD RATP
Tel. 06.28.94.15.57

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Touzet', written over a light blue horizontal line.